



MUTUELLE : Rappel de cotisations ou demande de remboursements

Par **DESMET Carole**, le **14/12/2017** à **15:26**

Bonjour,

Cela fait plus d'un an que j'ai demandé à mon employeur (mail à l'appui) de me passer de l'option 3 à l'option 2 de ma mutuelle entreprise.

Ma cotisation m'est prélevée sur mon salaire (et a bien été réduite).

Or auj., ma DRH vient de m'informer que mes remboursements n'ont pas été mis à jour et que j'ai continué à être remboursée sur la base de l'option 3 (d'autres dysfonctionnement de ce type chez d'autres collègues).

Ma mutuelle va donc faire un état récapitulatif des mes remboursements en trop perçus et me proposer :

- soit de rembourser le trop perçu (pourrait remonter jusqu'à 2 ans),
- soit de me demander de régulariser ma cotisation depuis la création de la société (avons été rachetés en mai 2016).

Suis-je obligée ? Ai-je un recours ?

Quelles sont les responsabilités de part et d'autre ? (je ne sais pas si c'est une erreur de mon employeur ou de la mutuelle et quoiqu'il en soit, dois-je en pâtir ?)

J'attends de voir à combien s'élève la somme indûment perçue.

Je vous remercie de vos éclaircissements et de votre aide (pour Noël, cela tombe vraiment très mal ...d'autant plus que j'ai entamé de gros "travaux dentaires" - déjà faits et à venir)

Cordialement,
C. DESMET

Par **miyako**, le **14/12/2017** à **16:02**

Bonjour,

C'est normal que si la mutuelle vous a trop remboursé ,elle fasse un rappel sur deux ans ,vous avez bien du vous apercevoir que les remboursements étaient les mêmes alors que vous aviez demandé et cotisé pour la garantie inférieure.

Essayez de demander un échéancier de remboursement à la mutuelle .
Amicalement vôtre
suji KENZO

Par **DESMET Carole**, le **14/12/2017** à **16:21**

Merci pour ce rapide retour.

Non, je ne me suis rendue compte de rien puisque je ne suis pas une grosse consommatrice de frais médicaux(mon fils est grand et les frais d'orthodontie sont déjà loin derrière moi). Je n'ai que des frais d'optique (quand ma vue baisse et non par courtoisie...). Sinon, jamais malade (pourvu que cela dure). Juste là, dernièrement, des soucis dentaires avec gros frais. Bon, j'attends de voir quel est le trop perçu et j'aviserais alors en demandant un échéancier. Bonne soirée. Cdlt.